

**Département de la Loire
Commune de Saint-Denis-sur-Coise**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 26 juin 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2025

Présents : Daniel BONNIER, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernadette CHARRETIER, Monique JACOUD, Georges FAURE

Absents excusés : Jean-Louis CASSE, Bernard BONNIER (pouvoir à Bruno Maillard), Nadine PICOT

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : René CROZIER

D/2025-06-1

Objet : Cession de terrain BRUYERE/Commune

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'acquérir un peu de terrain pour permettre un accès élargi respectant les dimensions réglementaires pour entrer dans le lotissement du Soleil Couchant.

Il est ainsi proposé :

- Que M. et Mme Jordan BRUYERE cède au profit de la commune 13 m² de terrain à l'angle, côté nord, de leur parcelle cadastrée section A 1514.
- Que la commune, en contrepartie, édifie un mur de clôture en limite sur la propriété BRUYERE côté Nord.

La commune de Saint-Denis-sur-Coise supportera les frais de notaire relatifs à cet acte.

Il présente aux élus un extrait du plan cadastral afin de situer la parcelle concernée.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession, la construction du mur de clôture et de l'autoriser à signer l'acte et tous les documents à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette cession de terrain et la construction du mur de clôture tels que mentionnées ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires
- DIT que les frais de notaire sont à la charge de la commune

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Le Maire

Daniel BONNIER



Le secrétaire de séance

Publié le : 30/06/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250626-D2025-06-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025